



APAVE
AGENCE DE NICE
22/26 avenue Edouard GRINDA
06200 NICE
N° SIRET : 90386907100733

DONNEUR D'ORDRE
MAIRIE DE ROQUESTERON
Rue des Alziary
06910 ROQUESTÉRON
CONTACT : Madame CHABAUD Danielle



RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : 2739136.1 - Presbytère Roquesteron Numéro de contrat : C25092085 Numéro de rapport (n° de tâche) : Date : 20/06/2025	Lieu d'intervention : Ancien presbytère 4 rue du Docteur Passeron 06910 ROQUESTÉRON Destinataire rapport : MAIRIE DE ROQUESTERON	Date d'intervention : Du 13/05/2025 au 13/05/2025 Intervenant : Monsieur Cédric DALICHAMP Signature :
---	---	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 19 pages

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

A | OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.

Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits
- Des tâches réalisées et des techniques mises en œuvre
- Des mesures d'organisation du chantier, de son ampleur et de sa durée

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B | ADRESSE DU BIEN

4 rue du Docteur Passeron
06910 ROQUESTÉRON

C PROPRIETAIRE	DONNEUR D'ORDRE
MAIRIE DE ROQUESTERON Rue des Alziary 06910 ROQUESTÉRON	MAIRIE DE ROQUESTERON Rue des Alziary 06910 ROQUESTÉRON

Accompagnateur : Aucun

D EXECUTION DE LA MISSION
Rapport N°: Date d'intervention : 13/05/2025 Date du rapport : 20/06/2025

E PROGRAMME DE TRAVAUX
Réhabilitation de l'ensemble du bâtiment Ancien presbytère. Réhabilitation des toitures des Entrées 1 à 5.

F CONCLUSION

Nous avons recensé des matériaux de type plomb métallique dans les composants concernés par les travaux et accessibles le jour de notre visite. Le code du travail ne fixe pas de seuil, ni de limites massique ou surfacique en plomb dans les peintures en dessous desquelles il n'y aurait pas de mesures spécifiques (protection adaptée) à mettre en œuvre. Seules les mesures supérieures à la marge de détection sont référencés dans ce rapport.

Note informative :

- Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.
- Le niveau de 0,3 mg/cm² est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure

G VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	
Signature 	Nom de l'opérateur : DALICHAMP Cédric AGENCE DE NICE 22/26 avenue Edouard GRINDA 06200 NICE Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD Adresse : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de police : 10800807204 Date d'expiration : 31/12/2025

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

OBJECTIF DE LA PRESTATION	2
PROPRIETAIRE	2
DONNEUR D'ORDRE	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
PROGRAMME DE TRAVAUX.....	2
CONCLUSION.....	2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	2

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION.....4

L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	4
LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER.....	4
Bien OBJET DE LA MISSION.....	4
PERIMETRE DE REPERAGE	4
COMMENTAIRES MISSION	5

LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLUMB.....5

METHODOLOGIE EMPLOYEE	11
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	11
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	12
CROQUIS	13
ATTESTATION D'ASSURANCE	18

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.

Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.

Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (référence à la méthodologie du repérage).

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton

Modèle de l'appareil : **XLPS**

N° de série : 98977

Nature du radionucléide : Cadmium 109

Date du dernier chargement de la source : 15/09/2021

Activité de la source à cette date : 850 Mbq

2.2 ETALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabricant de l'étalon : NITON

N° NIST de l'étalon : SRM2575

Concentration : 0,30 mg/cm²

Incertitude : 0,02

N° de mesure	Teneur (mg/cm ²)	Marge	Date	Observation
1	1	0,05	13/05/2025	Etalonnage de début de diagnostic
27	1	0,05	13/05/2025	Etalonnage de fin de diagnostic

2.3 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord 557, route de Noyelles - PA du Pommier 62110 Hénin-Beaumont

N° accréditation : 1-1593

2.4 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Date du permis de construire Antérieur au 1er juillet 1997 ou date de construction :

Usage : Mixte

2.5 BIEN OBJET DE LA MISSION

Type : Bâtiment

Bâtiment : Ancien presbytère

2.6 PERIMETRE DE REPERAGE

Liste des locaux visités :

Etage	Local
RDC	Entrée
RDC	SDB
RDC	Pièce n°1
RDC	Pièce n°2
RDC	Pièce n°3
R+1	Pièce n°4
R+1	Pièce n°5
R+1	Pièce n°6
R+1	Pièce n°7

R+1	Pièce n°8
R+1	SDB
R+1	Palier
R+2	Pièce n°9
R+2	Pièce n°10
R+2	Pièce n°11
R+2	Palier
R+3	Pièce n°12
R+3	Pièce n°13
R+3	Pièce n°14
R+3	Pièce n°15
R+3	Pièce n°16
R+3	SDB
R+3	Palier
Combles	Combles 1
Combles	Combles 2
Combles	Combles 3
Extérieur	Façade
Tous niveaux	Escalier
R+1	Dégagement
Combles	Combles 4
Combles	Combles 5
Sous sol	Cave sous-sol

Liste des locaux non visités / Investigations non réalisées :

SANS OBJET

2.7 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLUMB

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.

Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Pièce n°4 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
2	Murs	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	A	6	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
3	Murs	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	A	6	0,01		
4	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	A	6,1	0,01		
5	Murs	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	A	6,2	0,01		
Nombre d'unités de repérage					Total			Non mesurées	
					4			0	

Local : Pièce n°5 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
6	Murs	Fenêtre 2 Dormant extérieur	Bois	Peinture	C	6,5	0,01		
7	Murs	Fenêtre 2 Dormant intérieur	Bois	Peinture	C	6,4	0,01		
8	Murs	Fenêtre 2 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	C	6,3	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
9	Murs	Fenêtre 2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	6,5	0,01		
10	Murs	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	A	6	0,01		
11	Murs	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	A	6	0,01		
12	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	A	6,1	0,01		
13	Murs	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	A	6,1	0,01		
Nombre d'unités de repérage					Total	Non mesurées			
8					8	0			

Local : Pièce n°6 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
14	Murs	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	Aa	3	0,01		
15	Murs	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	A	3	0,01		
16	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	A	3,1	0,01		
17	Murs	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	A	3,2	0,01		
Total						4		Non mesurées	0
Nombre d'unités de repérage						4			

Local : Pièce n°7 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
18	Murs	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	A	7,8	0,01		
19	Murs	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	A	7,6	0,01		
20	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	A	7,8	0,01		
21	Murs	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	A	7,7	0,01		
						Total		Non mesurées	
Nombre d'unités de repérage						4		0	

Local : SDB (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
22	Murs	Conduit d'évacuation	Plomb		C	69	0,01		
23	Murs	Porte Dormant extérieur	Bois	Peinture	A	2,6	0,01		
24	Murs	Porte Dormant intérieur	Bois	Peinture	A	2,7	0,01		

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Marge d'erreur	Observations	Photo UR
25	Murs	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	A	2,6	0,01		
26	Murs	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	A	2,6	0,01		
Nombre d'unités de repérage				Total		Non mesurées			
5				5		0			

Liste des prélevements :

Sans objet

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE**Calibrage de l'appareil à fluorescence X**

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil doit être réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.

La vérification est réalisée à l'aide de deux échantillons de référence avec certificats d'analyse NIST ou équivalent (traçabilité et plage de mesure)

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

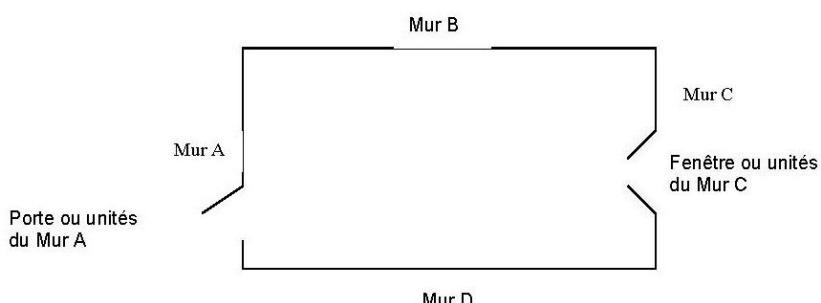
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat peut diviser chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».

**Seules les surfaces directement accessibles sont testées.****Identification des revêtements**

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

4.1 VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les unités de diagnostic sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : $M \text{ (mg/cm}^2\text{)} \pm I \text{ (mg/cm}^2\text{)}$.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la **valeur M** et

l'incertitude I (ex : 13,4 +/- 0,41).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements à l'aide d'un appareil à fluorescence X.

Dans le cadre d'un repérage avant travaux, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail au-delà duquel des mesures de protection des salariés doivent être mises en place lors de travaux , et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds. Le niveau de 0,3mg/cm² étant le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils à fluorescence X.

4.2 | RE COURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client d'une recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	4 rue du Docteur Passeron 06910 ROQUESTÉRON
N° dossier :					
N° planche :	1/5	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Rdc

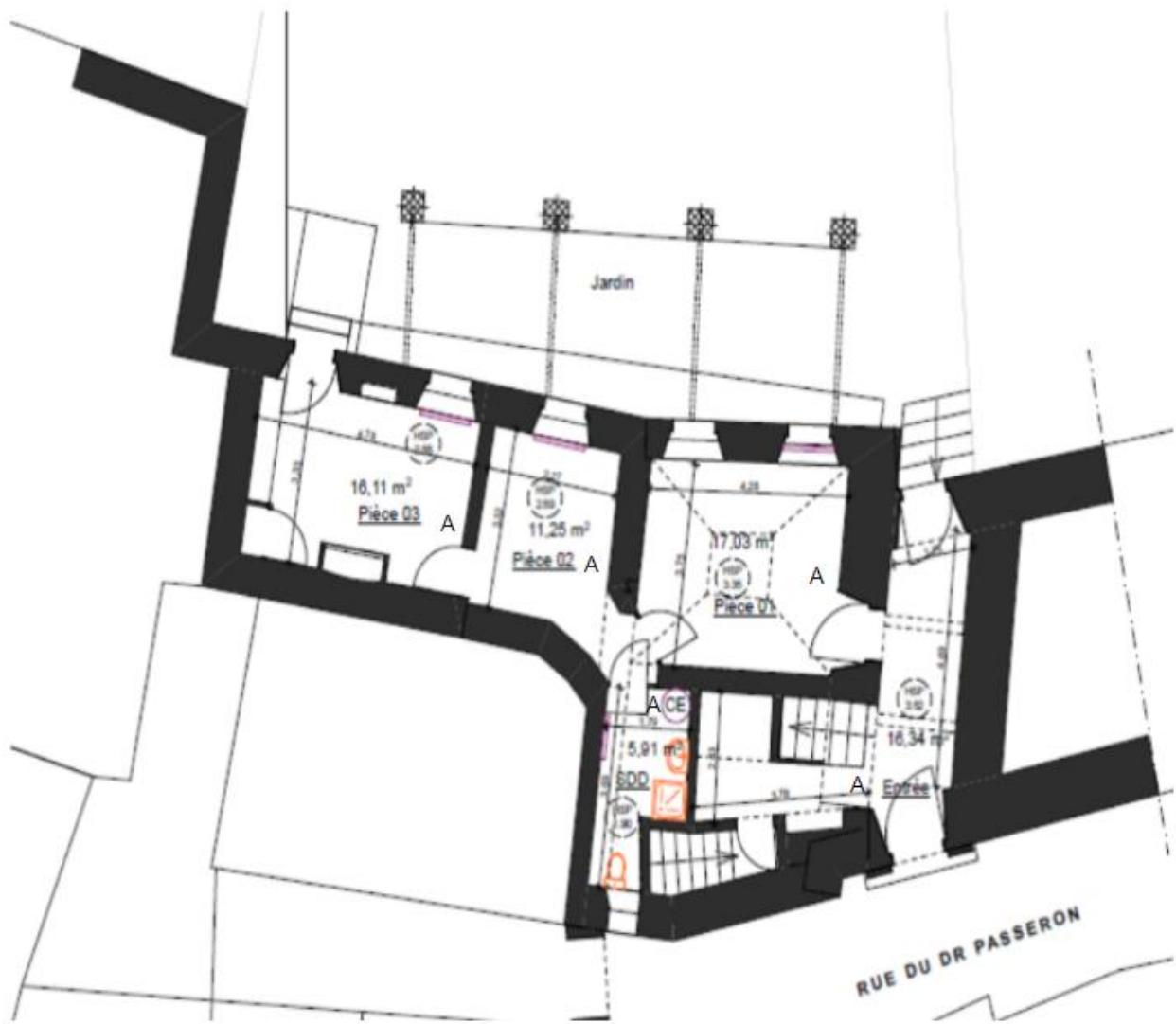


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	C25092085			Adresse de l'immeuble :	
N° planche :	2/5	Version :	0		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	R+1
<p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduit en plomb Porte bois peinture : présence de plomb Fenêtre bois peinture : présence de plomb <p>Detailed description of the plan highlights:</p> <ul style="list-style-type: none"> Pièce n°4, 5, 6, 7, Bois Peinture Murs 6 mg/cm² C Porte: Located at the top right, a red box highlights a door. Pièce n°5 Bois Peinture Murs 6,3 mg/cm² C Fenêtre 2: Located in the middle right, a red box highlights a window. SDB Plomb Murs 69 mg/cm² C Conduit d'évacuation: Located at the bottom right, a red box highlights a bathroom and a vent pipe. Porte bois peinture : présence de plomb: Indicated by a red checkmark symbol on the plan near room 06. Fenêtre bois peinture : présence de plomb: Indicated by a red checkmark symbol on the plan near room 05. 					

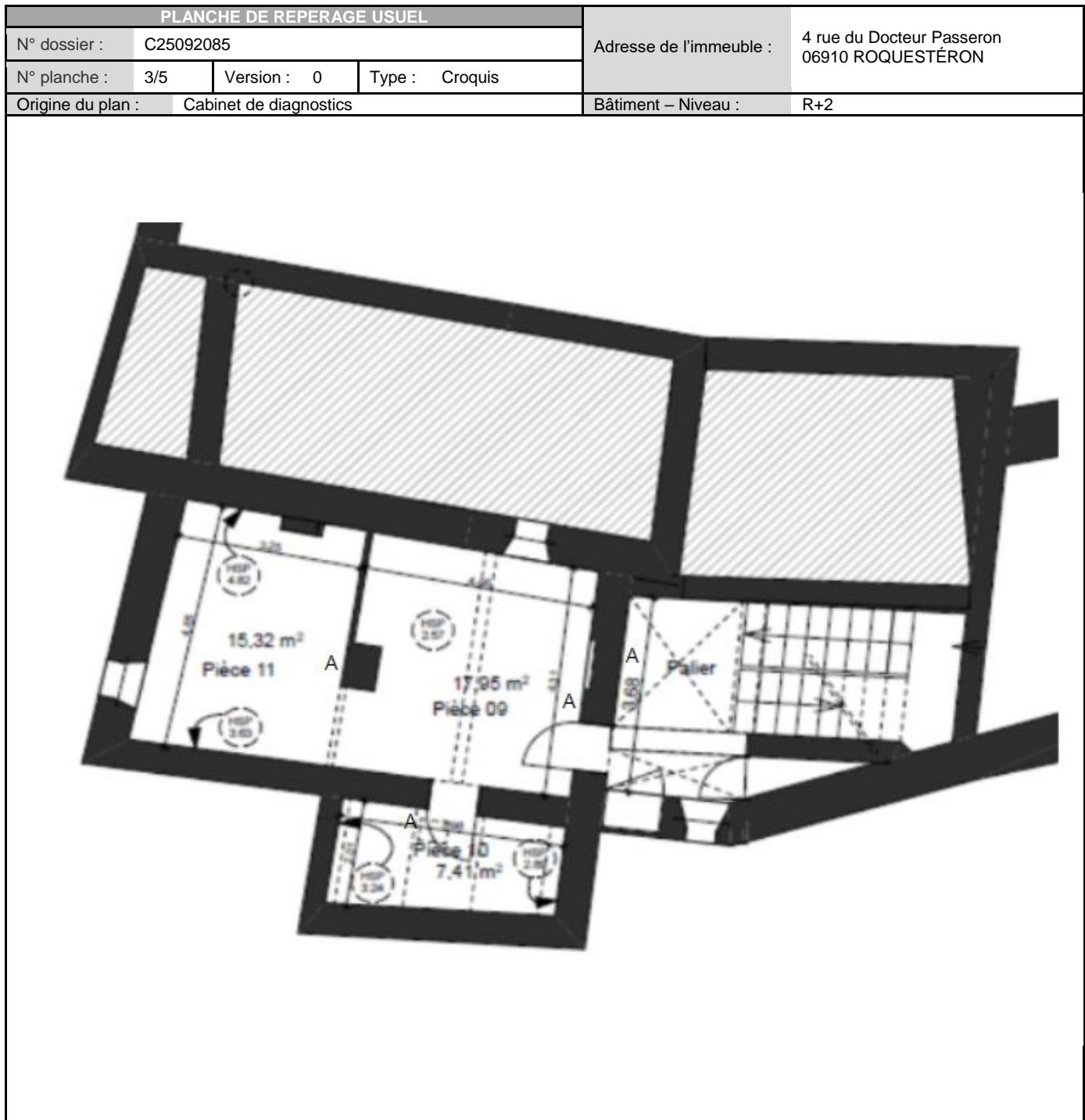


PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	C25092085			Adresse de l'immeuble :	4 rue du Docteur Passeron 06910 ROQUESTERON
N° planche :	4/5	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	R+3
<p>The diagram illustrates a multi-story building layout. Key rooms labeled include Pièce 10 (8.04 m²), Pièce 15 (8.65 m²), Pièce 14 (6.46 m²), Pièce 13 (18.69 m²), Pièce 12 (18.67 m²), and a Paller (1.65 m). Lead detection points (HSP) are marked with circles containing values such as 180, 204, 204, 237, 237, 237, 237, and 257. A note indicates that a mezzanine is non-accessible during the survey. The plan shows various rooms, hallways, and structural elements.</p>					

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	C25092085		
N° planche :	5/5	Version :	0
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		
		Adresse de l'immeuble :	4 rue du Docteur Passeron 06910 ROQUESTERON
		Bâtiment – Niveau :	Sous-sol

The diagram shows an architectural floor plan of a building. The main structure is a rectangle with a central rectangular room. On the left side, there is a vertical extension or wing. Two blue dots representing lead points are marked on the left side of this wing. A blue line connects each dot to a small blue-bordered box containing the labels 'P064' and 'P065' respectively.

ATTESTATION D'ASSURANCE



Votre interlocuteur
CBT VERLINGUE
(AGENCE D'ILLZACH)
29335 QUIMPER CEDEX

Portefeuille : 0201050284

 03 89 61 64 64
 08 20 20 26 32

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

Votre contrat

RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références

Contrat
10800807204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

a souscrit tant pour son compte que pour celui de sa filiale française :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France (AICF)
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE

le contrat n° 10800807204 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Contrat N° 10800807204

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus	
Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/CANADA sous-limités :	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable du **01/01/2025 au 31/12/2025** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le **03 janvier 2025**

Pour la société :

Mathieu GODART

Directeur Général Délégué



AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.